

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes -- On traite à forfait --

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 12, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS

DU 19 MAI	
3 0/0	59 45
4 1/2	85 35
Emprunts (5 0/0)	94 35
DU 20 MAI	
3 0/0	59 50
4 1/2	86 00
Emprunts (5 0/0)	94 20

ROUBAIX, 20 MAI 1874

BULLETIN DU JOUR

Rien de positif encore sur la formation du ministère. La Bourse se montre cependant pleine de confiance et les cours ne faiblissent pas. Il n'y a pas eu d'incidents hier à l'Assemblée. On devait s'occuper de l'ordre du jour, mais on ne le fera évidemment qu'après la constitution du nouveau cabinet. La discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures s'est continuée. L'ensemble du projet a été voté en troisième lecture. M. Léon Say a déposé son rapport sur les dépenses du ministre des finances en 1875.

Sommaires menacés d'une dissolution à bref délai, et fait-il, dès à présent se préoccuper contre cette éventualité inquiétante? Telle est la question posée dans le monde des affaires. L'organe le plus accrédité à la Bourse, le *Messager de Paris*, ne croit pas à ce danger.

D'après lui, une proposition de dissolution rencontrerait contre elle 100 voix de majorité et 200 voix si on demandait le scrutin secret. Aux 317 membres du centre droit et de la droite qui ne veulent pas la dissolution il faut ajouter les 50 voix de l'extrême droite et 50 voix sages du centre gauche qui n'en veulent pas davantage. De plus comme la prochaine Assemblée ne sera que de 500 membres au lieu de 750, bien des députés des gauches et du centre gauche qui se savent destinés par suite de la réduction du nombre des députés à n'être pas réélus, voteront contre la dissolution dès que le scrutin secret laisserait leur petite trahison ignorée. La dissolution ne pourrait donc être prononcée qu'avec le concours de la droite et du centre droit qui ne se rallieront à cette mesure que quand les lois organisatrices essentielles auront été votées.

Il ne sert plus de rien de récriminer sur le vote qui a renversé le Ministère; nous en avons dit notre pensée. Les explications dernières qu'on en donne, les circonstances atténuantes qu'on plaide ne modifient pas notre jugement. Mais ce ministère est tombé, il faut le remplacer et réparer les conséquences de sa chute. La République et l'Empire ont, depuis trois jours, fait un progrès considérable. La joie des organes qui les défendent le montre assez. Une des barrières qui nous en séparaient s'est abaissée devant eux. Le dérail qui en est la conséquence les attire.

L'échec successif des combinaisons ministérielles essayées jusqu'ici, et mortes avant que d'être nées, reporte les esprits irrésolus vers une solution immédiate; on veut en finir.

Du reste, l'impuissance de M. de Goulard et d'autres à composer un ministère ne tient ni à l'insuffisance, ni même à la modestie des hommes. Il ne suffit pas qu'un ministère s'établisse, il faut qu'il dure. Il faut qu'il retrouve une majorité quelconque dans le Parlement, sans quoi il se brisera au premier vote. Or, cette majorité n'existe plus. La coalition qui a renversé M. de Broglie n'est pas un groupe durable: on ne peut rien lui demander de permanent.

Si cette impuissance persiste, si le Maréchal ne peut plus trouver dans le Parlement l'appui dont il a besoin pour gouverner, que fera-t-il?

Il fera appel au pays, et il ne le peut que de deux façons: par des élections nouvelles ou par un plébiscite.

Des élections nouvelles nous renverront la République.

Un plébiscite nous renverra l'Empire. Est-on bien sûr que le Maréchal lui-même n'en est pas venu à considérer comme maintenant inévitables des solutions qui, naguère, n'arrêtaient pas sa pensée? Est-on bien sûr que des esprits considérables, qu'on pouvait croire définitivement désillusionnés sur les gouvernements tombés, n'ont pas senti tout-à-coup renaitre leurs espérances? Ils ne désirent pas encore, mais déjà ils se résignent; ils acceptent des événements qu'ils repoussaient naguère avec effroi. Demain, ils les appelleront, et ainsi se formera un courant d'opinions qui deviendra irrésistible.

Il y a une politique que nous avons entendue défendre et qui est assez répandue pour avoir déjà reçu un nom: on l'appelle la politique des catastrophes. On soutient qu'il est désirable que la France tombe au dernier degré du malheur afin d'être éclairée sur les conditions de son salut et de revenir, par une réaction suprême, aux principes qui doivent lui rendre sa force. L'excès du bien sortira de l'excès du mal, et celui-ci, dès lors, ne doit pas être arrêté. Il faut, au contraire, souhaiter qu'il arrive et passe vite. Vienne la guerre étrangère, elle montrera mieux la nécessité des alliances; vienne la guerre civile, elle manifesterà l'impuissance des constitutions sur lesquelles on a essayé de faire reposer la paix.

Quand ces réflexions restent dans l'ordre des théories, on peut les laisser circuler comme d'innocentes prévisions, dès qu'elles passent dans l'ordre des faits et qu'elles inspirent des actes, nous n'hésiterons pas à les qualifier d'insensées.

Où a-t-on vu que le but justifie les moyens, et qu'il soit permis de faire le mal, ou seulement de le désirer et de le laisser s'accomplir, à cause du bien qui pourrait en résulter? Qui donc nous assure que la France pourrait traverser sans périr une de ces crises terribles

comme celles dont on parle? qu'une guerre étrangère, avec la faiblesse de nos moyens de résistance, n'amènerait pas le démembrement définitif de notre patrie? Nos ennemis ne se consolent pas de nous avoir fait des conditions trop douces, et ils n'attendent qu'une occasion d'en finir avec nous. Prévoyant d'autres guerres, ils ne veulent pas nous retrouver les alliés de leurs adversaires futurs et cherchent les moyens de nous exterminer. Ils n'en font pas mystère. On vend publiquement dans leur pays des cartes de la France démembrée, comme on vendait en 1867 des cartes où les futures annexions étaient déjà tracées.

Une révolution intérieure serait-elle plus avantageuse? On s'imagine trop aisément qu'elle présenterait le spectacle horrible d'une Commune universelle qui, brûlant tout et égorgeant tout, contraindrait les honnêtes gens à s'unir et à appeler un sauveur sans lui marchander les conditions de leur obéissance. La Révolution est trop habile pour se laisser aller à tous les emportements des haines populaires: elle saura les contenir et les discipliner. Des élections n'amèneront pas une Chambre radicale, mais une Chambre républicaine de la couleur de M. Thiers, qui désorganisera lentement, légalement, sans violence; on verra tomber l'une après l'autre toutes les lois qui protègent encore la liberté de l'éducation, la liberté des cultes, la liberté de la charité, et la France sera ainsi conduite par des procédés insensibles, au point où en est aujourd'hui la Suisse.

Voilà pourquoi une catastrophe pourrait bien être la dernière et marquer la fin de la France.

Il suffit qu'elle soit possible, et tous ceux qui aiment leur pays feront tous leurs efforts pour la prévenir.

Nous ne voyons pour cela qu'un moyen: c'est que la Majorité, brisée par le vote de samedi, se reforme et vienne offrir au Maréchal un loyal concours.

L'union est facile. Les membres de la Droite extrême et ceux de la Droite modérée poursuivent le même but par des chemins différents. Ils s'estiment réciproquement et ils ont confiance les uns dans les autres.

Le programme lui-même peut être déterminé. Il n'y en a qu'un de possible: celui de la Droite modérée, c'est-à-dire les lois électorales à bref délai, les lois constitutionnelles pour plus tard.

Si la Droite extrême repousse ce programme, l'accord est impossible. Elle s'isole du Maréchal, elle s'isole de la Droite modérée, ou en admettant qu'elle l'attire dans son sein, elle ne parvient pas à former une Majorité et arrive à la dissolution telle que nous l'avons entrevue.

Si elle l'accepte, elle ne fait pas preuve d'inconscience, car elle révèle ce que chacun sait déjà, c'est que le vote de samedi n'était pas un vote d'ordre du jour, mais un vote de méfiance contre

certaines personnes, et que des personnalités différentes, quoique représentant le même programme, ne rencontreraient pas. — ARMAND RAVELET.

L'Union publie un récit des négociations qui ont précédé la séance du 16. Nous le reproduisons à titre de document:

A peine l'Assemblée avait-elle repris ses travaux que la question de priorité fut de nouveau soulevée, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour.

Voici, jour par jour, les divers incidents qui se sont succédés:

DIMANCHE. — Les deux groupes de la droite se réunissent aux Réservoirs; M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, demande, au nom de M. de Broglie, que la loi électorale soit mise à l'ordre du jour. La réunion, à une grande majorité, réclame la priorité pour la loi municipale.

LUNDI. — Une nouvelle réunion a lieu aux Réservoirs. Les bureaux des deux groupes de la droite sont chargés d'ouvrir des pourparlers avec le bureau du centre droit.

Les bureaux des deux groupes de droite (cheval-légers et réunion Colbert) se réunissent avec le bureau du centre droit. De part et d'autre, on ne fait aucune concession. On décide d'envoyer auprès de M. le duc de Broglie M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du bureau du centre droit, et M. Ernoul, président de la réunion des Réservoirs; le bureau des cheval-légers demande que M. de Broglie soit invité à ne point poser la question de cabinet; le bureau du centre droit s'y refuse.

MARDI. — Les deux envoyés des bureaux réunis de la droite et du centre droit sont reçus par M. de Broglie.

M. Ernoul insiste pour que la loi municipale ait la priorité. M. de Broglie exprime la crainte que cette loi ne crée de sérieux obstacles au gouvernement en changeant le mode de nomination des maires, il parle de la nécessité de la loi électorale que les conservateurs attendent impatiemment et qui lui permettrait d'ajourner les élections partielles. M. Ernoul affirme à M. de Broglie que ses amis sont disposés à ne rien changer actuellement au mode de nomination des maires, et qu'ils s'engagent à examiner la loi électorale après la loi municipale; il fait en outre remarquer au vice-président du conseil, que si le gouvernement voulait retarder les élections partielles, il pourrait saisir la Chambre de la proposition Courcelles ou de toute autre proposition qui aurait pour effet de suspendre ces élections jusqu'après le vote de la nouvelle loi électorale.

M. le duc de Broglie semble ne vouloir faire aucune concession.

MERCREDI. — Les bureaux de la droite se réunissent. M. Ernoul rend compte de son entrevue avec M. le duc de Broglie; il ajoute que la réunion Colbert vient de tenir séance et que la priorité de la loi municipale n'a obtenu que 2 voix.

M. de La Boullerie répond que la réunion des cheval-légers vient de maintenir, au contraire, la priorité de la loi municipale.

M. Ernoul fait alors un éloquent appel à la conciliation. Une transaction est proposée qui consisterait à détacher de la loi municipale et de la loi électorale politique la partie qui, dans ces deux lois, est relative à la composition du corps électoral.

MM. Ernoul, de la Monneraye, de La Boullerie, Chesnelong et de Kerdel sont désignés pour aller communiquer à M. de Broglie ce projet de transaction. Ils se rendent au ministère de l'intérieur, et, en l'absence du vice-président du conseil, ils font connaître le but de leur démarche à M. le sous-secrétaire d'Etat Baragnon.

JUDI. — M. le duc de Broglie invite les députés des bureaux de la droite à venir conférer avec lui à Versailles. M. de La Boullerie déclare que ses amis n'ont point le désir de renverser le ministère, et qu'ils en donnent à M. le duc de Broglie une preuve irrécusable en le sollicitant de ne point poser la question de cabinet. Ils ajoutent que les députés royalistes, décidés à ne point se laisser entraîner sur le terrain constitutionnel, demandent simplement, à l'heure présente, que l'Assemblée reste maîtresse de fixer elle-même son ordre du jour.

M. le duc de Broglie discute le projet de transaction, sans prendre d'engagements, et se réserve d'en parler à ses collègues. Interrogé par M. Ernoul, il évite de se prononcer; et, pressé vivement par M. de Kerdel qui voudrait rapporter à ses amis une parole d'apaisement, il se borne à répondre: Dites que nous ne sommes point d'accord, mais que toutes les chances d'arrangement n'ont pas disparu.

VENREDI. — Cette journée se passe en pourparlers et en négociations individuelles.

SAMEDI. — La commission des Trente se réunit à midi. M. le duc de Broglie est présent et réclame que la loi électorale soit mise à l'ordre du jour. 16 voix contre 6 appuient la proposition du vice-président du conseil.

De son côté, la réunion des cheval-légers persiste énergiquement à maintenir la priorité de la loi municipale.

Au moment où s'ouvre la séance de l'Assemblée, deux des chefs de cheval-légers demandent à M. le duc de Broglie une entrevue qui a lieu dans la buvette. Ils annoncent à M. le vice-président du conseil la ferme résolution de leurs amis, lui offrent de nouveau la transaction dont nous avons parlé et insistent encore pour que le cabinet n'aille pas au devant d'un échec certain en posant la question de confiance.

M. de Broglie déclare qu'il ne peut céder; on vient lui annoncer que M. Bathis est à la tribune, et il rentre dans la salle des séances. Quelques instants après le ministère tombait.

Tel est le résumé succinct des principaux incidents qui ont rempli la dernière semaine. Nous pensons que l'obstination aveugle de M. le duc de Broglie et l'attitude tout à la fois ferme et conciliante des députés royalistes prouveront jusqu'à l'évidence:

1° Que le vice-président du conseil entendait faire de la loi électorale le point de départ de son entreprise constitutionnelle;

2° Que les royalistes ont fait tous leurs efforts pour éviter la crise.

Et maintenant, avec la conscience d'avoir fait leur devoir, nos amis attendent sans crainte les événements, prêts à toujours lutter pour le triomphe des principes qui ont fait la France et qui restent sa dernière chance de salut.

CHRONIQUE

La Presse annonce qu'avant la séance d'hier, le centre droit s'est réuni à l'hôtel Vatel sous la présidence de M. le duc d'Audiffret Pasquier. — L'honorable duc a fait part à l'Assemblée des efforts faits par M.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 21 MAI 1874.

— 30 —

LE SERMENT DE MADELEINE

PAR CHARLES DESLYS.

XXVII. — CONFESION. — (Suite)

Anselme me tenait à sa merci; cependant, comme pour me laisser le temps de la réflexion, il resta quelques mois sans me tourmenter de nouveau. Il reparut tout à coup avec une seconde proposition moins acceptable encore que la première. Je lui déclarai formellement que je ne me chargerais pas de cette affaire. « Oh! que si, répliqua le vieillard, vous vous y résignez... à celle-là et à l'autre... ou nous allons tout de suite régler nos comptes! » Il jetait le masque. Je m'emportai, déclarant que ce n'était que sur la foi de ses promesses que je m'étais aventuré bien au-delà de mes ressources, et que s'il le fallait, dût la misère devenir mon partage, j'en appellerais aux tribunaux pour liquider publiquement notre situation réciproque. De cette façon, quant à moi du moins, l'honneur serait sauf. Ah! pourquoi n'ai-je pas suivi cette première inspiration! Mais l'avare eut peur de voir divulguer sa richesse et surtout ses manœuvres usuraires. Il me calma. « Soit! dit-il, je vous accorderai du temps; faites-moi des billets. » Et moi, l'homme prudent, j'eus la folie d'y con-

sentir. J'espérais être délivré de l'impitoyable vieillard, j'allais devenir son esclave. Oui, jamais chaîne ne fut plus lourde, plus humiliante, plus douloureuse à porter que celle-là!

Il y avait eu tant de sincérité, tant d'emertume dans ces derniers mots, que cette fois la pitié l'emporta dans le cœur de Louise.

— Pauvre Etienne! dit elle. — Oh! reprit-il avec exclamation, tu ne peux pas savoir tout ce que j'ai souffert! Malgré un travail incessant, malgré des efforts surhumains pour gagner, pour trouver de l'argent; parfois je n'étais pas en mesure à l'échéance, et ma fierté devait descendre jusqu'à supplier cet homme! Il m'accordait un renouvellement, Dieu sait à quel prix! et c'était à recommencer le lendemain, toujours, comme le rocher de Sisyphe!

— Personne n'a soupçonné cette torture, pas même toi, chère femme! Oh! ta sécurité, ton bonheur avant tout! J'avais le courage de me taire et de sourire... Tu me croyais heureux! Dès que je me trouvais seul, le masque tombait... et, pleurant de rage, j'avais des indignations, des révoltes contre mon bourreau, contre mon maître! Par instinct, je l'évitais.

— C'est une loi, à peu près générale, que les êtres doués de la force le soient en même temps de la douceur; mais quand une injustice, quand une insulte par trop répétées les exaspèrent, ils deviennent tout à coup terribles et

frappent comme la foudre. Souvent je m'étais dit: Je le tuerais... Oh!... j'aurais dû ne jamais aller chez lui...

Par malheur, nos rapports devant rester secrets, c'était dans sa maison, la nuit, que je lui portais les fonds. Il m'introduisait par la petite porte du jardin; j'attachais mon cheval en dehors, sous les ormes. Rappel-toi les assises d'il y a deux ans, ce procès criminel dont on a tant raconté les détails ici même et devant moi... Oh! supplie! C'était la dernière échéance: une nuit d'orage; tu dormais; je partis. Le vieillard vint m'ouvrir comme d'habitude et nous montâmes dans sa chambre, au premier étage.

Je le vois encore monter devant moi, une lampe à la main. Lorsqu'il l'eut posée sur la table, il se retourna vers moi, indiquant du geste la chaise où je m'assis, son regard brillait d'une joie infernale... Un coffre-fort tout neuf venait d'être scellé dans le mur de l'alcôve. « Vous voyez, me dit-il, je me suis mis en frais pour mieux recevoir mon capital. » Il riait... Un vieux registre fut apporté, fut ouvert sur la table...

A la page où notre compte était inscrit, se trouvait le billet que je venais payer... quinze mille francs... Je dus avouer en rougissant que je n'apportais que la moitié de la somme... Aussitôt le visage de l'usurier se rembrunit... Son expression devint ironique, hargneuse... « J'en suis fâché, me dit-il, mais il me faut tout!... » J'implorai

vainement un dernier délai. « Non, répondit le vieillard; mon argent!... Vous vous êtes assez joué de moi; je ne serais plus votre dupe!... » Et d'autres choses encore, acerbes, insultantes... La colère grondait en moi... Au dehors, le tonnerre!

Ma tête, comme le ciel, était en feu... j'y voyais rouge... et machinalement, fiévreusement, je hachais le bord de la table avec un compas que venait d'y rencontrer ma main...

Cependant je suppliais encore. « Mais que voulez-vous donc que je vende? » m'écriai-je; sur le ton du sarcasme, il me répondit: « Et les bijoux, les diamants de Mme Louise! » Ton nom, ton nom dans la bouche de ce misérable fut l'étincelle électrique qui décida spontanément l'explosion... Un mot outrageant lui échappa... Je bondis... Je frappai... Le vieillard tomba... J'étais un assassin!

A ce mot, à cet aveu, Louise se redressa tout à coup, jetant un cri. Elle savait, elle comprenait enfin.

Il y eut sur son visage, dans son âme, un moment d'ineffable angoisse où tout ce qui venait de lui être dit parut se résumer, s'éclaircir par l'excès même du désespoir auquel elle était en proie; un combat entre la folie et la raison, l'horreur et la tendresse, un orage, aussitôt suivi d'un grand calme.

Le coupable, toujours prosterné devant elle, attendait son arrêt. — Non! répondit-elle enfin, et j'en remercie Dieu! ce ne fut qu'un acte

d'égarement... et la femme peut l'estimer, elle peut l'aimer encore!

Elle lui avait pris la tête à deux mains; le baiser du pardon conjugal descendit sur le front de Labarthe.

— Tu me crois! reprit-il avec un élan de reconnaissance, mais quel autre que toi me croirait!... Ah! si j'avais couru de suite et de moi-même me livrer à la justice... Oui, peut-être!... Mais épouvanté, la tête perdue, je m'enfuis... Quand je rentrai, tu ne te réveillais même pas... tu souriais dans ton sommeil! Fallait-il donc te condamner au désespoir, à l'opprobre!... Je n'osai pas... et le lendemain, en apprenant qu'on venait d'arrêter un innocent, j'eus la lâcheté de me taire!... Ah! mon crime, le voilà! Toi-même, tu ne peux pas m'en absoudre!

La jeune femme garda le silence, il poursuivit:

— Le doigt de Dieu se retrouve en toutes choses: il fit sortir mon nom de l'urne du jury. J'en étais le chef, tandis que là, sous mes yeux, il se débattait, ce pauvre homme, cet honnête homme, contre la responsabilité de mon propre crime. Quel rapprochement! Quelle ironie du sort! Lui, l'accusé! Moi, le juge! Sa torture n'était rien auprès de la mienne.

Si le verdict l'eût condamné, je n'aurais pu retenir ce cri de ma conscience: « Mais le meurtrier, c'est moi! » Il fut acquitté, je crus que tout était fini, que nous étions sauvés tous les deux. J'avais compté sans la jalouse rancune des habitants de Vitte et